

SEANCE DU 29 MARS 2021

Par convocation du vingt-trois mars 2021, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le vingt-neuf mars 2021 à 20h30 à huis-clos au Centre Culturel pour raisons sanitaires et après déclaration déposée en Sous-Préfecture.

Ordre du jour :

1. Compte administratif et Compte de Gestion 2020 : Sce Eau
2. Acquisition parcelle A117
3. Logiciel Cimetièrre : modification convention avec L'Asso ; des Maires 54
4. Modification de la date de révision de certains baux
5. Travaux nouvelle Mairie
6. Informations diverses

- ◆ **Présents** : Mrs **CAILLOUX, COLLA, BEUCART, GOUSSOT, ROYER, VEILLAT, WAGNER** et Mmes **AUBURTIN, BESNARD, MERAND, ROMELOT, SEHILI, SOMNY**
- ◆ **Excusés** : M Magri et Mme Bergé
- ◆ **Pouvoirs** : M Magri à M Wagner ; Mme Bergé à Mme Somny
- ◆ **Secrétaire** : Mme **Sehili**
- ◆ **Nombre de conseillers en exercice** : 15 – Le quorum est atteint
- ◆ Le compte rendu de la séance du 19 février 2021 est adopté

n° 0) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES (5.2) – HUIS CLOS

Le Conseil Municipal,

- Considérant la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie Covid 19
- Considérant l'heure de la séance de Conseil Municipal fixée après le couvre-feu de 19h00
- Considérant l'impossibilité pour la Commune d'une retransmission publique de la séance
- Vu l'article L.2121-18 du CGCT

Décide, à l'unanimité, de voter, à huis clos, chaque point de l'ordre du jour.

Néanmoins, à la demande d'un seul conseiller, le huis clos pourra être levé sur un point ou l'autre de l'ordre du jour. Celui-ci sera alors présenté dans une prochaine réunion à un horaire où le public pourra être présent.

n° 1-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2020– SCE EAU

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, sur présentation de Madame Marie-Catherine SEHILI, 1^{er} adjointe, vote le **Compte Administratif de l'exercice 2020 du Sce Eau** et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Recettes
Prévu : 49 090,00	Prévu : 93 608,62
Réalisé : 4 089,11	Réalisé : 93 605,73
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Prévu : 29 726,30	Prévu : 29 726,30
Réalisé : 23 881,46	Réalisé : 31 444,13
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	89 516,62
Fonctionnement :	7 562,67
Résultat global :	97 079,29

n° 1-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – SCE EAU

Le Conseil Municipal, avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **2 073,63**

- un excédent reporté de : **9 636,30**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **7 562,67**

- un excédent d'investissement de : **89 516,62**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **89 516,62**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT : 7 562.67

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 7 562.67

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **89 516,62**

n° 1-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2020 – SCE EAU

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 Sce Eau
- après s'être assuré que le Compte de Gestion 2020 Sce Eau, établi par le Trésorier, est conforme aux montants des titres à recouvrer, des mandats émis et aux résultats du Compte Administratif
- considérant que les opérations sont régulières et n'appellent aucune observation
- après en avoir délibéré

Approuve le Compte de Gestion 2020 du Service Eau.

n° 2) ACQUISITIONS (3.1.2) – VELOURTE : ACHAT PARCELLE AC 117

Par délibération du 16.10.2017, le Conseil Municipal acceptait l'achat de diverses parcelles ou parties de parcelles nécessaires à l'emprise de la Véloroute La Voie Bleue (ex. VVV Charles le Téméraire).

La parcelle AC 117, Propriété de Madame Sylvie MICHEL, devait ainsi être achetée, pour partie, soit 0.49 are.

En raison du décès de Mme MICHEL en date du 19.03.2019, et afin de faciliter les démarches notariées et de succession, le Maire propose aux Conseillers que la Commune se porte acquéreur de l'ensemble de la parcelle soit une surface totale de 5.30 ares sur la base initiale de 100.00 €/are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte d'acheter la parcelle AC 117 en totalité
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette décision ; les frais correspondants seront à la charge de la Commune.

n° 3) AUTRES CONTRATS (1.4) – CONVENTION LOGICIEL CIMETIERE

Par délibération du 08.06.2020, le Conseil Municipal acceptait le renouvellement de la convention avec l'Asso des Maires de M&M concernant l'assistance et les mises à jour du logiciel ETERNITE spécifique à la gestion du cimetière.

Il s'avère que la convention est erronée dans son article 4 relatif à la cotisation annuelle. Il est mentionné 190 €/an alors que celle-ci devrait s'élever à 357 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le nouveau tarif de 357 €/an
- autorise le Maire à signer la convention conclue pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2025.

n° 4) LOCATIONS (3.3) – DATE DE REVISION DES BAUX : logements locatifs

Afin de faciliter les calculs de révisions de loyers et éviter des valeurs de loyers trop changeantes au cours d'une même année, le Maire propose de modifier, comme suit, la date de révision des baux signés entre la Commune et :

- Mme Fey-Saprankoff : révision au 01/10 (au lieu du 15/09)
- Mr Poulouin : révision au 01/07 (au lieu du 09/06)
- Mr Florentin : révision au 01/07 (au lieu du 15/06)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte, pour les contrats en cours et à venir, de réviser le loyer le 1^{er} du mois suivant la date anniversaire du contrat
- autorise le Maire à signer un avenant avec les locataires actuels concernés

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 12.04.2021

n° 0) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES (5.2) – HUIS CLOS

n° 1-1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2020– SCE EAU

n° 1-2) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – SCE EAU

n° 1-3) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – COMPTE DE GESTION 2020 – SCE EAU

n° 2) ACQUISITIONS (3.1.2) – VELOURTE : ACHAT PARCELLE AC 117

n° 3) AUTRES CONTRATS (1.4) – CONVENTION LOGICIEL CIMETIERE

n° 4) LOCATIONS (3.3) – DATE DE REVISION DES BAUX : logements locatifs

n°5) TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE : pour information, pas de délibération

Liste des membres du conseil présents et Signatures

Cailloux	Sehili	Colla
Auburtin	Beucart	Bergé XXXX
Besnard	Goussot	Magri XXXX
Mérand	Romelot	Royer
Somny	Veillat	Wagner